

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'HARFLEUR
SÉANCE DU 1^{ER} AVRIL 2025**

N° 25 04A 04

Rapporteur : Christine MOREL

Budget annexe Résidence des 104

Exercice 2024

Compte Administratif

. Adoption

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 1^{ER} AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier du mois d'avril à 9h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie d'Harfleur.

Madame Christine MOREL, Présidente, présidant la séance procède tout d'abord à l'appel nominal auquel répondent :

PRÉSENTS : Madame Christine MOREL, Madame Sylvie BUREL, Monsieur Gilles DON SIMONI, Monsieur Jean-Pierre PEDRON, Madame Aurélie REBEILLEAU, Madame Annie BOZEC, Monsieur André LIBERGE (jusqu'au point n° 25 04A 04), Madame Maud TOULOUZAN.

ABSENT EXCUSÉ : Monsieur Philippe HUELVAN, Monsieur André LIBERGE (à partir du point n° 25 04A 05).

Administrateurs :

	Ouverture	Pour les points n° 25 04A 03 et n° 25 04A 04	A partir du point n° 25 04A 05
Présents	8	7	7
Procurations	0	0	0
Absents sans procuration	1	2	2
Votants	8	7	7

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600914-20250401-2504A04-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025

Publication : 11/04/2025

Mesdames, Messieurs,

Le Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget annexe Résidence des 104 fait apparaître les résultats suivants :

		Charges	Produits
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section d'exploitation	549 372,58 €	576 405,06 €
	Section d'investissement	66 916,24 €	43 663,03 €
Report de l'exercice N-1	Résultat de fonctionnement (002)	42 381,54 €	-
	Résultat d'investissement (001)	-	17 919,38 €
Total (réalisations + reports)		658 670,36 €	637 987,47 €
Résultat cumulé	Section d'exploitation	591 754,12 €	576 405,06 €
	Section d'investissement	66 916,24 €	61 582,41 €
	Total cumulé	658 670,36 €	637 987,47 €

Sous la présidence de Monsieur André LIBERGE, Madame Christine MOREL s'étant retirée au moment du vote,

En conséquence, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales et ses décrets d'application,

VU l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics qui leurs sont rattachés,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services médicaux-sociaux,

VU le Compte de Gestion dressé par le Receveur,

APRÈS avoir entendu le rapport général de présentation du Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget annexe Résidence des 104 du Centre Communal d'Action Sociale annexé au Compte Administratif du budget principal du CCAS,

DÉCIDE :

- d'adopter le Compte Administratif 2024 de la Résidence des 104 par Chapitre, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Les montants adoptés correspondent aux sommes portées dans les tableaux intitulés "CA vue détaillée" figurant dans le document Compte Administratif - Année 2024.

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
adopte à l'unanimité les conclusions de ce rapport.
Fait et délibéré en l'Hôtel de ville d'Harfleur les jours et ans sus indiqués
Pour extrait certifié conforme
André LIBERGE
Président de séance,



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.